



## Conversation entre Lindley Couronne et Tariq Ramadan Islam et droits humains (1ère partie)

Célèbre islamologue, Tariq Ramadan est de passage à Maurice pour une série de conférences. Il a accepté l'invitation de DISMOI pour engager un dialogue sur divers sujets relatifs aux droits humains et à l'Islam. Quant un philosophe et un défenseur des droits humains agnostique se rencontrent, le dialogue est-il possible ?

**Lindley Couronne:**

Merci Tariq Ramadan d'avoir accepté le dialogue avec Droits humains Océan indien, une ONG qui milite à la promotion des droits humains dans le sud-ouest de l'Océan indien. Notre démarche découle d'une double motivation.

Dans nos cours d'éducation des droits humains et citoyenneté, nous avons parfois des citoyens musulmans confus. Ces croyants ne savent plus quoi répondre, écartelés entre des intégristes violents et des non-musulmans qui ne connaissent rien à l'islam.

Ma deuxième motivation est une démarche citoyenne ayant la volonté d'établir des passerelles entre humains de tous bords agnostiques, athées et croyants.

**Tariq Ramadan :** C'est un plaisir de vous rencontrer. Merci à vous d'avoir proposé ce dialogue.

**Lindley Couronne:** Prenons comme point de départ mes recherches sur l'islam durant cette semaine précédant notre rencontre. Cela m'a permis de comprendre à quel point l'islamophobie primaire fait des ravages à Maurice. Essayons donc de voir ensemble les intersections et les contradictions entre islam et droits humains.

Nous sommes d'accord qu'au début de l'histoire de l'homme sapiens, il n'y avait pas de religion organisée. Préalait alors la loi du plus fort. Puis viendront les grandes religions, hindouisme (-3 500 av JC), le christianisme (1er siècle) et l'islam (7e siècle). Je postule donc que ces religions vont améliorer l'humanité par leurs principes et leurs valeurs et parleront des droits humains sans les nommer. Le concept sera forgé après.

**Tariq Ramadan. Je vous suis.**

**Lindley Couronne:** Pour revenir sur mes recherches sur l'islam, l'islam parle au défenseur des droits humains que je suis, car elle est une religion bien plus modérée que je croyais. Ainsi la zaa-kat, (l'un des cinq piliers de l'islam), implique un concept de responsabilité citoyenne/ collective, extraordinaire pour l'époque. Comment être heu-

reux si les autres ne le sont pas ? Avec ce devoir de solidarité, ce sont déjà les droits économiques, socio-culturels avant la lettre. Il y a aussi la liberté de conscience et l'interdiction de toute contrainte en matière de religion.

« Est-ce à toi d'obliger les gens à être croyants ? » ; aussi l'interdiction du meurtre (courant autrefois) des filles à leur naissance. Nous pouvons donc affirmer que le Prophète, le Christ, le Bouddha sont autant de bienfaiteurs de l'humanité, des défenseurs des droits humains avant l'heure.

**Tariq Ramadan :** Voyez-vous, j'ai aussi été très impliqué sur les questions des droits humains, des organisations qui les défendent, Amnesty International, Human Rights Watch.

Ce que je n'apprécie pas, par contre, c'est cette volonté des religieux d'entrer en compétition avec la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) en affirmant : « Tout ça est déjà chez nous ! ». Un grand intellectuel français de tradition juive me déclarait : « Ne venez pas nous dire la DUDH en 1948, nous l'avions depuis des siècles. » Je comprenais ses propos. Mais je ne pense pas que la compétition sur l'ordre de l'histoire soit une bonne démarche. Car les religions peuvent avoir dans leurs textes sacrés des principes qui ne sont pas respectés.

Dans une société juste, on se doit de respecter les droits élémentaires de l'homme : l'accès à l'éducation, la protection de la liberté. Il n'y a pas de liberté dans l'ignorance,

### ISLAM ET LA CONDITION DE LA FEMME

**Lindley Couronne**

L'islam est surprenant s'agissant de la condition de la femme. Le prophète donne à la femme un statut juridique incroyable pour l'époque : « L'islam proclame l'humanité parfaite de la femme, sœur de l'homme », alors que jusqu'aux 16e et 17e siècles, les Occidentaux s'interrogeaient si la femme avait une âme. Le prophète professait déjà que « le paradis est au pied des mamans » et

Propos transcrits par Jean-Laurent Moothooveeren

que la femme est « l'être humain le plus digne de mes égards ».

**Tariq Ramadan:** Je me suis opposé à ceux qui voulaient faire, en réaction à la DUDH de 1948, la déclaration universelle islamique des droits de l'homme. Ils ont fait référence à la charia sans rien expliquer. Il ne s'agit pas d'avoir deux déclarations, mais voir s'il y a des intersections ou non. S'il y a des singularités, voir sur quoi elles se fondent. Sont-elles justifiables ? J'ai commencé à interpellé des consciences musulmanes pour dire que l'affirmation de la singularité n'est pas juste, pour s'interroger sur les deux points d'achoppement dans la DUDH : le mariage de la femme musulmane, la liberté de changement de religion.

**Lindley Couronne:** Un musulman qui veut épouser une femme non-musulmane en a-t-il le droit ? Et une femme musulmane peut-elle le faire ?

**Tariq Ramadan:** Un musulman peut épouser une femme non-musulmane si elle est juive ou chrétienne, si elle croit en l'unicité de Dieu. Une femme croyante ne peut le faire. Mais si une femme veut le faire, est-il normal qu'une loi le lui interdise ? C'est un acte de foi. Autant un État ne peut imposer à une femme de se marier avec quelqu'un qui n'est pas de sa religion. J'ai été interpellé là-dessus en Norvège. Un homme disait : le jour où une femme musulmane acceptera d'épouser un non-musulman, elles seront toutes parfaitement intégrées. Ce n'est pas à vous de leur imposer qui elle veut épouser.

(Sourire) En vous écoutant, je me rends compte que j'aurais moins de différence avec vous qu'avec certains de mes coreligionnaires, dans leur interprétation fermée des textes, littéraliste ou contradictoire.

**Lindley Couronne:** On vous a accusé de vouloir refonder la pensée théologique de l'islam ?

**Tariq Ramadan:** Oui. Quand je viens ici à Maurice, certains responsables de mosquée disent qu'il ne faut surtout pas m'écouter parce que je pervertis l'islam. Il y a 15 ans, un responsable religieux m'a même qualifié d'apostat. C'est grave.



Ma position, même si je m'appuie sur les textes, et une longue tradition musulmane, je n'enlève pas la légitimité à ceux qui me critiquent. À ces littéralistes, je dis qu'on peut lire les textes de cette façon, je ne suis pas d'accord avec vous. J'entame un dialogue constructif avec eux, je ne les disqualifie pas. C'est aussi une philosophie des droits humains.

**Lindley Couronne :** J'ai discuté avec des camarades de foi musulmane et m'étonne qu'on vous accuse de tout ou son contraire : « trop modéré », « petit-fils du fondateur du mouvement des Frères musulmans », « utilisant différents langages selon les contextes. »

**Tariq Ramadan:** La majorité des gens soit ne lise pas soit se conforte avec des rumeurs. Depuis 30 ans, je suis une ligne de pensée basée sur un travail rigoureux sur les textes. Ces gens qui n'arrivent pas à détruire mon discours disent que je dois sûrement penser à autre chose. Si vous êtes sérieux avec les textes, vous verrez que cela ne tient pas.

**Lindley Couronne:** Êtes-vous interdit dans certains pays ?

**Tariq Ramadan:** J'ai été interdit aux États-Unis, en France, dans six pays musulmans avant les soulèvements (Égypte, Syrie, Libye, Tunisie), l'Arabie saoudite que je critique beaucoup. D'un côté, on dit que je suis trop libéral, d'un autre que je suis trop intégriste, que j'ai un double discours. Je subis des attaques sur les deux fronts.

**Lindley Couronne:** Islam et peine de mort. La peine de mort était autrefois largement pratiquée.

« Pour moi, avec les systèmes judiciaires d'aujourd'hui, l'application de la peine de mort n'est pas possible, les châtiments corporels non plus ».

« Le début de la charia, c'est la justice sociale, la réforme de la société pour le meilleur. On ne commence pas par punir, mais par éduquer ».

Il a fallu attendre le 20e siècle pour évoquer et imposer son abolition dans le monde. À Maurice, si la peine de mort a été suspendue, il suffirait d'une simple loi à l'Assemblée pour la rétablir. DISMOI milite pour que cette interdiction soit inscrite dans la Constitution. Le droit islamique autorise l'exécution d'un croyant dans trois cas : apostasie, meurtre et adultère. Êtes-vous pour la peine de mort et en quelles circonstances ? Si non, n'est-ce pas en contradiction avec la charia ?

**Tariq Ramadan:** C'est une question de fond. J'ai une démarche de principe et une démarche pédagogique. Nul ne peut nier que dans les textes, on mentionne trois types de châtiments importants dans le Code pénal, qui n'est pas la charia qui est beaucoup plus vaste. Certains orientalistes et certains musulmans réduisent cela à la charia. Quand on parle de charia, c'est la droiture, la fidélité.

Quand Boko Haram ou certains islamistes commencent par la punition, je dis non. Le début de la charia, c'est la justice sociale, la réforme de la société pour le meilleur. On ne commence pas par punir, mais par éduquer. Les textes font références à des punitions corporelles, la lapidation et la peine de mort. Mais autant ces textes sont présents, la conditionnalité de l'application de ces châtiments est extrêmement élevée. Au point que certains savants estimaient que ce n'est pas applicable.

Ce pratiquement pas applicable a quand même permis à des dictateurs, ou à des sociétés, d'instrumentaliser la charia, en montrant que plus on est dur, plus on était islamique. Mon travail indique qu'au point de vue de la conditionnalité, on ne peut

appliquer ces peines. Je suis minoritaire dans le monde musulman sur cette question. Il y a 15 ans, j'ai appelé à un moratoire. Cela a été mal compris en Occident, notamment avec des remarques du président Sarkozy. C'est la chose la mieux entendue dans le monde musulman. Je ne me suis pas exprimé contre les textes, mais contre la fidélité aux textes.

Qui sont les premières victimes de ces peines ? Les pauvres et les femmes ! Il faut cesser cette instrumentalisation des peines contre les pauvres et les femmes. Regardons les textes, les conditions nécessaires et les finalités dans le contexte social. Pendant ce temps, on arrête tout. J'ai été interpellé par le conseil de la charia au Pakistan, par le gouvernement italien.

Combien aurait été juste aujourd'hui la démarche d'un moratoire en Indonésie ? Maintenant on s'interroge. On attend que les gens meurent pour me soutenir, quand on disait que j'étais un hypocrite ? Le même Sarkozy se rend en Arabie saoudite pour dire que c'est un pays modéré, alors qu'il applique les châtiments corporels, la peine de mort et la lapidation. Pour moi, avec les systèmes judiciaires d'aujourd'hui, l'application de la peine de mort n'est pas possible, les châtiments corporels non plus.

### CHANGEMENT DE RELIGION

J'ai pris position, il y a 25 ans sur l'idée qu'un homme ou une femme qui change de religion ne peut être passible de la peine de mort. J'ai travaillé sur l'opinion d'un savant du 8e siècle. À l'époque, dit-il, des gens se convertissaient à l'islam, pour avoir des informations d'ordre militaire, avant de repasser ensuite à l'ennemi. C'étaient donc des traîtres de guerre. Le doute raisonnable d'un savant doit nous faire réfléchir. Le grand mufti d'Égypte, après coup, est revenu sur la même position que moi. Dans beaucoup de sociétés musulmanes, même au Pakistan, personne ne me conteste là-dessus. Durant la vie du prophète, cinq personnes ont changé de religion, et il n'a jamais agi contre eux. Il n'a jamais tué.

### DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DISMOI (Droits humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DISMOI.

DISMOI, ARCADES RAMDOUR, 289 ROYAL ROAD, ROSE-HILL - TEL : 5 440 45 01  
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

